

LAXISME DE NOS AUTORITÉS ET DU POUVOIR JUDICIAIRE

Chêne-Bougeries, le 6 juillet 2009

Nous restons désarmée devant le refus du Parquet d'instruire les plaintes déposées par l'association PMES contre des intervenants du SPMI, contre un médecin pédiatre, ayant outrepassé l'éthique médicale et contre des pratiques illégales à Belle-Idée (clinique psychiatrique genevoise). Que ce soit la Commission de Surveillance des Professions de la Santé et des droits des patients, ou le Conseil supérieur de la magistrature, nous ne pouvons que constater que ces deux entités sont parfaitement irresponsables pour ne pas dire inutiles. Les dossiers ne sont ni lus, ni étudiés. Les personnes indélicates, dont nous demandons la condamnation pour faux et usage de faux, sont couvertes pour ne pas dire absoutes. Raison pour laquelle, des personnes s'adressent à leur ambassade pour dénoncer le non respect de leurs droits fondamentaux.

Nous restons scandalisées face à la non intervention radicale du Service de Protection des Mineurs (SPMI) le mettant hors légalité en corrélation avec la « **Déclaration des Droits de l'Enfant** ».

Nous sommes révoltés de ce que les Conseillers d'Etat autant que Le Procureur général, Monsieur Daniel Zappelli, au courant des dysfonctionnements du Pouvoir judiciaire laissent pourrir les situations, en ne répondant même pas à nos demandes d'ouvrir des enquêtes, de convoquer ensemble les protagonistes.

Des éléments à disposition attestent de l'ignominie d'utiliser des ENFANTS pour couvrir des carrières de Magistrats en utilisant de faux témoignages agrémentés. De rentabiliser des foyers en y plaçant des enfants qui ne courent pas de danger dans leur famille et dont l'état empire de mois en mois, d'année en année.

Il aura fallu 9 ans pour qu'une petite orpheline puisse enfin aller vivre chez ses grands-parents, à la fin de cette année scolaire 2009.

Mettre des personnes sous tutelle, sans raison valable, alors que des membres de leur famille se proposent pour remplir humainement et correctement cette fonction, ainsi que la loi les y autorise. Des pupilles nous informent n'avoir jamais été auditionnées après leur mise sous tutelle.

Nous dénonçons le laxisme de nos Autorités qui ne s'impliquent pas dans les causes qui leur sont rapportées, laissant le soin à leurs subalternes de faire diligence, ce qu'ils ne font pas et ce qui n'est pas contrôlé !

Genève n'a plus à se faire valoir pour l'excellence de son pouvoir judiciaire. La soif d'argent a corrompu bien des Magistrats. Ce n'est un secret pour personne. On perd son temps au Grand Conseil sur des projets coûteux, quand ils ne sont pas inutiles, mais des citoyens, on s'en fout ! Les demandes de grâce, au panier, les plaintes classées.

Leïla Elisabeth Pellissier

Une citoyenne qui aimerait beaucoup que les temps changent pour les moins nantis, les opprimés de la justice, les pères mis sur la paille par une justice chère, inégale et procédurière.

Un dernier point : que les malfrats venus d'ailleurs soient renvoyés dans leur pays sans atermoiements, et que Berne n'envoie plus notre argent à ces gouvernements qui refusent leurs ressortissants venus en Suisse, commettre crimes et larcins. Les nôtres suffisent à remplir nos prisons.
